

parents/enseignants

LIVRET SCOLAIRE UNIQUE NUMERIQUE

Depuis la rentrée 2016, le Ministère de l'Education Nationale a mis en place un nouveau fichier appelé Livret Scolaire Unique Numérique (LSUN), sans véritable consultation, ni surtout aucune information en direction des parents d'élèves. Ce fichier, **renseigné du CP à la 3ème**, regroupe des **données personnelles hautement sensibles** (appréciations, difficultés, comportement, suivis particuliers, problèmes médicaux...) qui suivront l'enfant au delà de la scolarité obligatoire. **Le droit à l'oubli n'existe plus !** MPE13 et SUD éducation appellent parents et enseignants à se rassembler pour refuser ce nouveau fichage liberticide.



A L'ÉCOLE NOS ENFANTS SONT FICHÉS, NE NOUS EN FICHONS PAS !

Réunion publique



le

LUNDI

6

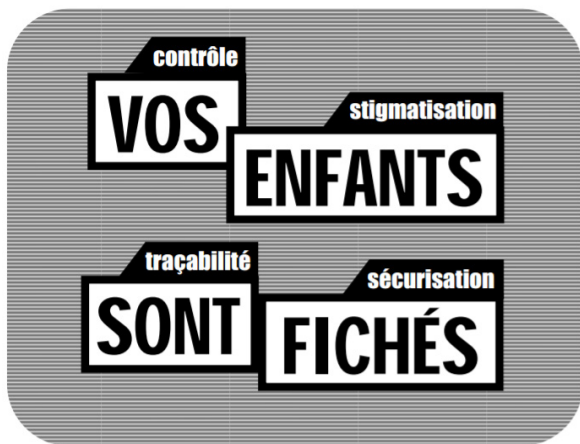
FEVRIER

à 18 h

à Solidaires 13
29 boulevard Longchamp

/ 13001 Marseille
Métro Réformés-Canebière / T1

Le Livret Scolaire Unique Numérique (LSUN) se généralise dans toutes les écoles et les collèges, publics comme privés, sans que les élèves et les parents d'élèves concernés aient été pleinement informés de ce dispositif, comme l'impose la loi informatique et libertés. Renseigné du CP à la 3ème depuis la rentrée 2016, ce nouveau fichier enregistrera chaque année des données à caractère personnel concernant plus de 10 millions d'élèves, du primaire au secondaire, et ses finalités comme son contenu vont bien plus loin qu'un simple livret scolaire.



Les compétences de nos enfants ne sont pas des données personnelles !

En 2009 et 2016, le Comité des droits de l'enfant des Nations Unies a recommandé à la France, en vain, de ne saisir dans les bases de données scolaires que des renseignements personnels anonymes et d'informer les parents de leur droit d'opposition. Dans sa réponse au Comité en janvier dernier, la France a déclaré que les compétences n'étaient pas des données personnelles. Et pourtant, Le LSUN contient bien de très nombreuses données nominatives sur les enfants et les jeunes, qui sont non seulement personnelles, mais aussi hautement sensibles : compétences, résultats scolaires, comportement, assiduité, ainsi que des éléments d'ordre médical, relatifs à l'origine des élèves ou sur le handicap. Pourtant, la plupart de ces informations avaient été retirées du fichier Base élèves en 2008 par le ministre de l'Éducation nationale, en raison de leur caractère liberticide !

Le droit à l'oubli n'existe plus !

La communication du ministère de l'Éducation est trompeuse : il est question d'une durée de conservation de 4 ans, soit la durée d'un cycle plus une année. Mais les bilans de fin de cycle seront conservés jusqu'au lycée : celui de fin de CE2, et les suivants, seront communiqués de classe en classe jusqu'en seconde, soit beaucoup plus longtemps !

Le LSUN servira aussi à attribuer le Diplôme national du brevet et pour trier les élèves dans leurs choix d'orientation via les procédures automatisées Affelnet (6ème, post 3ème et 1ère) et Admission post Bac (APB) dans le supérieur, sur la base d'un livret numérique en cours de généralisation tout aussi opaque, le Livret Scolaire du Lycée (LSL).

Au-delà, ce livret scolaire numérique alimentera d'autres fichiers de suivi individuel : Passeport d'orientation, de formation et de compétences inclus dans le Compte personnel de formation et dans le Compte personnel d'activité.

L'accès au livret n'est pas partagé avec les mairies, ni la justice et la police !

Pourtant, au gré de lois successives, les données enregistrées dans ce livret sont accessibles aux administrations (maires, police, justice, préfectures) au nom du « secret professionnel partagé ». C'est inscrit notamment dans le « droit de communication » instauré par la loi du 7 mars 2016 relative aux droits des étrangers en France. Ce n'est pas de surveillance que les enfants ont besoin, mais d'encadrement, de protection et de bienveillance !

Le 6 février à 18h, venez vous informer et échanger autour du LSUN avec des parents d'élèves et des enseignants. Ce n'est que toutes et tous ensemble que nous pourrons construire un cadre de résistance à ce fichage généralisé mis en place dans un silence total.